

# LE PETIT ROBERT

DICTIONNAIRE ALPHABÉTIQUE ET ANALOGIQUE  
DE LA LANGUE FRANÇAISE

NOUVELLE ÉDITION DU  
PETIT ROBERT  
DE  
PAUL ROBERT

TEXTE REMANIÉ ET AMPLIFIÉ  
SOUS LA DIRECTION DE  
JOSETTE REY-DEBOVE  
ET ALAIN REY

ouvelle édition millésime 2014

ous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous  
ys.

SNL Le Robert, 1967 pour la première édition du *Petit Robert*.

*Dictionnaires Le Robert, 1993 pour Le Nouveau Petit Robert*, édition  
itièrement revue et amplifiée du *Petit Robert*.

Dictionnaires Le Robert - SEJER, 2013 nouvelle édition.  
i, avenue Pierre-de-Coubertin, 75013 Paris.

BN 978-2-32100-216-1

oute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement  
l'auteur, ou de ses ayants-droit, ou ayants-cause, est illicite (article L. 122-4 du Code  
la propriété intellectuelle). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé  
e ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par l'article L. 335-2 du Code de  
propriété intellectuelle. Le Code de la propriété intellectuelle n'autorise, aux termes  
l'article L. 122-5, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé  
copiste et non destinées à une utilisation collective d'une part et, d'autre part, que  
; analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration.

**CONDITION** [kɔ̃disjɔ̃] n. f. – fin XIII<sup>e</sup> ◊ du latin *condicio*

■ **ÉTAT, MANIÈRE D'ÊTRE A. (PERSONNES)** ■ 1 (fin XIII<sup>e</sup>) VIEUX Rang social, place dans la société. > classe, état. « *elle était très au-dessus de sa condition* » MAURIAC. *L'inégalité des conditions sociales. Les trois conditions, au Moyen Âge* : les nobles, les serfs, les vilains. *Une personne de condition élevée*, et ABSOLU (vx) *une personne de condition*. > noble. Être de condition modeste. ■ 2 vx Situation à un moment donné. « *Notre condition jamais ne nous contente ; La pire est toujours la présente* » LA FONTAINE. ■ 3 MOD. La situation où se trouve un être vivant (spécial l'homme). > destinée, sort. *La condition des femmes*. « *Notre véritable étude est celle de la condition humaine* » ROUSSEAU. « *La Condition humaine* », roman de Malraux. — *Conditions de vie* : ensemble des facteurs économiques et sociaux caractérisant la vie d'un groupe social (cf. Niveau\* de vie). ■ 4 État passager, relativement au but visé. En (bonne) condition (pour) : dans un état favorable à. *Cet élève est en bonne condition pour passer son examen*, bien préparé. *Mettre un cheval, un athlète en condition*. — *La condition physique d'un athlète*. > forme. ◊ (1965) METTRE EN CONDITION : préparer les esprits (par la propagande). > conditionner. Mise en condition. > conditionnement.

■ **(CHOSSES)** État d'une chose qui a les qualités requises. *Marchandise livrée en bonne condition*. — spécial État hygrométrique convenable (d'un tissu). *Faire des essais sur la condition d'une soie*. > conditionnement.

■ **CIRCONSTANCE** ■ 1 (fin XIII<sup>e</sup>) État, situation, fait dont l'existence est indispensable pour qu'un autre état, un autre fait existe. « *La première condition du développement de l'esprit, c'est sa liberté* » RENAN. *Remplir les conditions exigées. C'est une condition nécessaire*. (1704) *Condition sine qua non*, sans laquelle une chose est impossible. — DIDACT. *Conditions nécessaires et suffisantes pour que...* (ABRÉV. CNS). — *Les conditions d'un armistice, d'un traité*. > clause, stipulation. *Dictier, imposer, poser ses conditions*. > exigence ; ultimatum. *Quelles sont vos conditions ?* > prétention. *À telle condition* : seulement dans ce cas. *J'accepte, mais à une condition. J'y mets une condition*. ◊ *Se rendre sans condition*, sans restriction, purement et simplement. *Armistice, capitulation sans condition*. > inconditionnel. — *À condition de* (et l'inf.). *C'est faisable, à condition d'être patient. À (la) condition que* (et l'indic. futur ou le subj.). > moyennant, pourvu que. *Je te prête ma voiture à condition que tu me la ramènes, ramèneras avant ce soir*. ◊ *Sous condition*, en respectant certaines conditions préalables. *Sous condition de* (et l'inf.) (cf. Sous réserve\* de). ■ 2 PLUR. Ensemble de faits dont dépend qqch. > circonstance, contexte. *Les conditions économiques d'un marché*. > conjoncture. *Offre soumise à conditions. Attendre des conditions favorables. Les conditions psychologiques, sociologiques d'un fait*. > base, donnée, élément, fondement. *Conditions de travail* (> ergonomie). *Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)*. *Les conditions atmosphériques. Les conditions de vie dans un milieu donné*. > climat, terrain. ◊ *Voyager dans de bonnes, de mauvaises conditions. Dans ces conditions, nous refusons*, dans ce cas, étant donné les circonstances. ◊ PHYS. *Conditions initiales d'un système* : valeurs de la fonction et de ses dérivées déterminées par la nature physique du problème. *Conditions aux limites*, qui interviennent dans la solution des équations régissant un phénomène, imposées par les lois physiques et les dispositions expérimentales. > conservation, continuité. ■ 3 OR. Modalité ayant pour effet de subordonner la validité d'un acte juridique à un événement futur et incertain. *Condition expresse, tacite ; condition suspensive, résolutoire*. > clause, convention. *Les conditions d'un contrat, d'un acte juridique. Conditions générales de vente (CGV)*. *Acheter, vendre sous condition, sous garantie* ; en réservant à l'acheteur le droit de rendre la chose achetée s'il n'en est pas satisfait. ■ 4 PLUR. Moyens d'acquiescer. *Faire des conditions de paiement*. > crédit, facilité, modalité. *Obtenir des conditions intéressantes, avantageuses*. ABSOLU *Faire des conditions à un client*. > prix.

■ **CONDITIONNÉ, ÉE** [kɔ̃disjɔ̃ne] adj. – 1394 ◊ de conditionner ■ 1 VIEUX Qui est dans une condition, un état. « *des enfants bien conditionnés et de corps et d'esprit* » MOLIÈRE. ■ 2 (1869) Soumis à des conditions. *Expérience conditionnée*. PSYCHOL. PHYSIOL. Dont le comportement est lié à certaines conditions. « *De toute façon, l'homme est conditionné* » BEAUVOIR. *Réflexe\* conditionné*. SUBST. PHLOS. *Le conditionné* : ce qui dépend d'autre chose. ■ 3 SPÉCIAL Qui a subi un conditionnement. *Produits conditionnés*. ■ 4 (de l'anglais) *Air conditionné*, que l'on a amené à la température (généralement plus froide) et au degré hygrométrique voulus. *Hôtel à air conditionné*. > climatisé. — PAR EXT. L'appareil qui climatise. > climatiseur. *Brancher l'air conditionné*. ■ CONTR. Absolu, inconditionné.

■ **CONDITIONNEL, ELLE** [kɔ̃disjɔ̃nel] adj. et n. m. – 1361 ◊ latin *condicionalis* ■ 1 Qui dépend de certaines conditions, d'événements incertains. > hypothétique. *Promesse conditionnelle. Évènement conditionnel*. > contingent. — PSYCHOL. PHYSIOL. *Réflexe\* conditionnel*. — DR. *Contrat conditionnel. Clause conditionnelle. Libération conditionnelle. Mise en liberté conditionnelle*. 100. *Jugement conditionnel*. GRAMM. *Proposition conditionnelle*, qui exprime une condition. > hypothétique. ■ 2 (XVI<sup>e</sup>) GRAMM. *Le mode conditionnel*, ou n. m. *le conditionnel* : mode du verbe (comportant un temps présent et deux passés) exprimant un état ou une action subordonnée à quelque condition ou éventualité (ex. Si vous le vouliez, j'irais avec vous). *Présent du conditionnel*. « *Le conditionnel magique des enfants : alors, on serait des Peaux-Rouges...* » CHABROL. ◊ Se dit aussi du futur du passé, qui a la forme de ce mode, employé dans la concordance de temps (ex. J'affirmais qu'il viendrait). ■ CONTR. Absolu, catégorique, formel, inconditionnel, 2 net.

■ **CONDITIONNELLEMENT** [kɔ̃disjɔ̃nelmɑ̃] adv. – 1361 ◊ de conditionnel ■ Sous une ou plusieurs conditions. *Promettre conditionnellement une chose*. ■ CONTR. Inconditionnellement.

■ **CONDITIONNEMENT** [kɔ̃disjɔ̃nmɑ̃] n. m. – 1845 ◊ de conditionner ■ Le fait de conditionner. ■ 1 *Conditionnement des textiles* : opération déterminant le pourcentage normal d'humidité que doit contenir chaque matière textile. *Étude de conditionnement*. — PAR ANAL. *Conditionnement des bois tropicaux*. — *Conditionnement du blé* : opération mettant le grain de blé dans la meilleure condition de mouture. ■ 2 *Conditionnement de l'air* : réglage de la température et du degré hygrométrique de l'air d'un local. > climatisation. ■ 3 Présentation de certains articles pour la vente. > emballage, embouteillage, emballage. *Conditionnement d'un médicament. Un beau conditionnement*. > packaging (AMÉRIC.). ■ 4 PSYCHOL. PHYSIOL. Action de conditionner ; fait de provoquer artificiellement des réflexes\* conditionnés, et PAR EXT. des habitudes de pensée, de comportement dans un ensemble social (> intoxication, matraquage). *Le conditionnement du public par les médias*. — Processus d'acquisition d'un réflexe conditionné. ■ CONTR. Déconditionnement.

■ **CONDITIONNER** [kɔ̃disjɔ̃ne] v. tr. (1) – 1250 ◊ de conditionner ■ 1 (1694) Pourvoir (une chose) des qualités requises par sa destination. — spécial *Conditionner des étoffes, des textiles*, leur faire subir l'opération du conditionnement. — *Conditionner des produits, des articles*, les préparer pour l'expédition et la vente. > traiter ; coliser, emballer. *Piles conditionnées par deux, sous blister. Lait conditionné en briques*. ■ 2 (1932) Être la condition de. *Mon retour conditionne mon départ* : de son retour dépend mon départ. *Fait qui conditionne l'apparition d'un phénomène*. > commander. ■ 3 PSYCHOL. Mettre en condition\* (l. A. 4<sup>e</sup>). *rendre conditionné*. > déterminer, influencer. « *conditionner [la petite fille] à son futur rôle de mère* » BARTHES. ■ CONTR. Déconditionner.

■ **CONDITIONNEUR, EUSE** [kɔ̃disjɔ̃nœr, øz] n. – 1929 ◊ de conditionner ■ 1 n. m. Appareil servant au conditionnement de l'air (> climatiser), du blé. « *Les conditionneurs d'air gonflent dans les murs* » LE CLÉZIO. ■ 2 Professionnel qui s'occupe du conditionnement des marchandises. > emballeur. ■ 3 n. m. Produit capillaire destiné à améliorer l'aspect des cheveux. APPOS. *Shampooing conditionneur*.

■ **CONDOLÉANCES** [kɔ̃dɔ̃leɑ̃s] n. f. pl. – v. 1460 ◊ de l'ancien verbe *condouloir* ; latin *condolere*, de *dolere* « souffrir » ■ Expression de la part que l'on prend à la douleur de qqm. > sympathie. *Présenter, offrir, exprimer, faire ses condoléances à l'occasion d'un deuil*. — ΕΥΡΤ *Toutes mes condoléances ; mes condoléances*.

■ **CONDOM** [kɔ̃dɔ̃m] n. m. – 1795 ◊ probabl. de l'anglais *condum*, d'origine inconnue ■ vx ou DIDACT. Préservatif masculin. > capote (anglaise). « *Un petit sac de peau de Venise, vulgairement nommé condom* » SADE.

■ **CONDOMINIUM** [kɔ̃dɔ̃minjɔ̃m] n. m. – 1866 ◊ mot anglais, du latin *dominium* « souveraineté » ■ 1 Souveraineté exercée en commun par deux ou plusieurs États sur un même pays. *Des condominiums*. ■ 2 (1973) Immeuble en copropriété, dans un pays anglo-saxon (COUR au Canada). ABRÉV. (1985) **CONDO**. *Condos à louer*.

■ **CONDOR** [kɔ̃dɔ̃r] n. m. – 1598 ◊ mot espagnol, du quechua du Pérou ■ Oiseau rapace d'Amérique (*falconiformes*), au plumage noir, frangé de blanc aux ailes.

**DÉTÉRIORATION** [deterjɔrasjɔ̃] n. f. - xv<sup>e</sup> ♦ bas latin *deterioratio*, de *deterior* «pire» ■ 1 Action de détériorer, de se détériorer ; son résultat. > dégât, 1 dégradation, dommage, ruine. *Détérioration d'un appareil, d'une machine. Détérioration de marchandises.* > avarie. *Détérioration volontaire.* > sabotage ; vandalisme. ■ 2 FIG. > abaissement, baisse, déclin. *Détérioration des conditions de vie, de l'atmosphère politique.* > 1 dégradation, pourrissement. ■ 3 PSYCHIATR. *Détérioration mentale* : affaiblissement irréversible des facultés mentales. ■ CONTR. Amélioration.

**DÉTÉRIORER** [deterjɔʁe] v. tr. (1) - 1411 ♦ bas latin *deteriorare*, de *deterior* «pire» ■ 1 Mettre (une chose) en mauvais état, de sorte qu'elle ne puisse plus servir. > abîmer\*, 1 dégrader, endommager ; FAM. amocher, esquinter, rétrograder. *Détériorer un appareil, une machine.* > détraquer, saboter. *L'humidité détériore les fresques.* PRONOM. *Se détériorer* : s'altérer. — Du vieux matériel détérioré. > usé. ■ 2 FIG. *Détériorer sa santé par des excès.* > détruire, nuire (à), ruiner. *Ces ignominies «risquent de détériorer sans remède l'humanité même» PÉOUV.* > corrompre, dépraver, pervertir. — PRONOM. > dégénérer, se dégrader, se délabrer, dépérir. «*cette mélancolie des gens qui ont été beaux, recherchés, aimés et qui se détériorent tous les jours*» MAUPASSANT. *La situation se détériore.* > empirer, se gâter, se pourrir. ■ CONTR. Améliorer, réformer. Raccorder, réparer, entretenir.

**DÉTÉRMINABLE** [determinabl] adj. - xviii<sup>e</sup> : «détérminé» fin xii<sup>e</sup> ♦ de *déterminer* ■ Qui peut être déterminé, précisé. *Grandeur déterminable.* ■ CONTR. Indéterminable.

**DÉTÉRMINANT, ANTE** [determinɑ̃, ɑ̃t] adj. et n. m. - avant 1662 ♦ de *déterminer*

■ adj. ■ 1 Qui détermine (1<sup>o</sup>) : qui sert à déterminer. > caractéristique. *Motif déterminant. Cause déterminante.* ■ 2 Qui décide d'une chose ou d'une action. > essentiel, décisif, prépondérant. *Ton rôle a été déterminant dans cette affaire.*

■ n. m. ■ 1 (1877) GRAMM. Vx Élément ajouté à un radical. > morphème. — MOD. Mot qui en détermine un autre ; complément d'un déterminé (> *détermination*, 1<sup>o</sup>). — (xx<sup>e</sup>) LING. Constituant du syntagme nominal (article, adjectif et complément du nom) ; SPÉCIALT. Membre de la classe de morphèmes grammaticaux portant les marques du genre et du nombre du nom qu'ils actualisent (articles, adjectifs possessifs, démonstratifs, indéfinis, numéraux, interrogatifs...). ■ 2 MATH. Nombre défini par un algorithme sur une matrice carrée d'ordre *n*, introduit en vue de résoudre un système d'équations linéaires. ■ 3 Facteur déterminant (en général). — IMMUNOL. *Déterminants antigéniques* : sites particuliers d'un antigène, responsables de sa affinité spécifique pour un anticorps.

**DÉTÉRMINATIF, IVE** [determinatif, iv] adj. - v. 1460 ♦ qui détermine ♦ de *déterminer* ■ 1 (fin xvii<sup>e</sup>) GRAMM. Qui détermine, précise le sens d'un mot. *Adjectif déterminatif* (opposé à *qualificatif*) : déterminant qui introduit sous un aspect particulier le nom qu'il précède (adjectifs numéraux, possessifs, démonstratifs, indéfinis). SUBST. *Un déterminatif.* ♦ *Complément déterminatif* (d'un nom, d'un adjectif, d'un adverbe) : complément se subordonnant au nom, à l'adjectif, etc., le plus souvent par une préposition, pour en limiter l'extension (ex. un manteau *d'hiver* ; il est incapable *de cela*). ■ 2 LOG. *Proposition déterminative* : proposition incidente qui restreint le terme auquel elle se rapporte (opposé à *explicative*).

**DÉTÉRMINATION** [determinasjɔ̃] n. f. - xiv<sup>e</sup> ♦ latin *determinatio* ■ 1 Action de déterminer, de délimiter avec précision ; état de ce qui est déterminé. > caractérisation, définition, délimitation, fixation, limitation. *Détermination de la longitude, de la latitude d'un lieu.* > estimation. ♦ MATH. *Détermination d'une solution.* > 1 calcul, résolution (d'équation), mesure (d'un angle, d'une longueur). ♦ LING. Le fait de déterminer (un terme). SPÉCIALT. Individualisation du substantif (précédé alors par un *déterminatif*). ■ 2 PHILOS. Relation entre deux éléments de connaissance, de telle façon que, de la connaissance du premier, il est possible de déterminer le second. *La détermination d'un phénomène* (soumis au déterminisme\*). *La détermination d'un acte humain, par le milieu.* ■ 3 COUR. Résultat psychologique de la décision. > intention, 1 parti, résolution. *Sa détermination était bien arrêtée.* «*Je pris et rejetai mille déterminations, fis et défis mille plans*» DUHAMEL. ♦ Attitude d'une personne qui agit sans hésitation, selon les décisions qu'elle a prises. > décision, fermeté, résolution, ténacité, volonté. *Agir avec détermination. Faire preuve de détermination.* ■ CONTR. Indétermination ; imprécision, 3 vague. Indécision, irrésolution.

**DÉTÉRMINÉ, ÉE** [determine] adj. et n. m. - xiv<sup>e</sup> ♦ de *déterminer* ■ 1 Qui a été précisé, défini. > 2 arrêté, certain, 1 précis. «*il faut une quantité déterminée de force pour soulever un poids déterminé*» BALZAC. *Un objectif bien déterminé. Pour une durée déterminée.* > délimité. — LING. Substantif déterminé. Terme déterminé. n. m. Le déterminé et le déterminant. ■ 2 Qui se détermine, se décide. > décidé, résolu. *C'est un homme déterminé. Un air déterminé. Il est déterminé dans ses résolutions.* > 1 ferme, inébranlable. ■ 3 PHILOS. Soumis au déterminisme. *Phénomènes entièrement déterminés.* ■ CONTR. Indéfini, indéterminé. Hésitant, irrésolu. Aléatoire.

**DÉTÉRMINER** [determine] v. tr. (1) - 1119 ♦ latin *determinare* «marquer les limites de» → terme ■ 1 Indiquer, délimiter avec précision, au terme d'une réflexion, d'une recherche. > caractériser, définir, délimiter, établir, évaluer, fixer, marquer, préciser, spécifier. *Déterminer le sens d'un mot. Déterminer les détails d'une entreprise, d'une expédition.* > régler. *L'heure du crime est difficile à déterminer.* > apprécier, calculer, estimer, évaluer, mesurer. *Déterminer la cause de la panne.* > découvrir, détecter. *Déterminer la nature d'une maladie.* > diagnostiquer. — *Déterminer un emplacement.* > localiser, situer. *Déterminer l'auteur d'un texte.* > identifier, rechercher. ♦ PHILOS. *Déterminer un concept*, spécifier les caractères compréhensifs de ce concept. > caractériser, définir. ♦ MATH. *Déterminer l'inconnue d'un problème, les racines d'une équation.* ♦ LING. Terme (> *déterminant, déterminatif*) qui en détermine un autre (> *déterminé*). *L'adjectif démonstratif détermine le nom.* ■ 2 Fixer par un choix. *Le lieu et l'heure de la réunion restent à déterminer.* > arrêter, décider, régler ; convenir. ■ 3 Entraîner la décision volontaire de (qqn). > décider ; 1 amener, conduire, engager, entraîner, inciter, persuader, 1 porter, pousser. *Déterminer qqn à l'action, à agir. Ses amis l'ont déterminé à partir.* «*rien ne le détermine à préférer les unes aux autres [les idées], il demeure donc dans la perplexité*» BUFFON. ♦ PRONOM. SE DÉTÉRMINER À : prendre la détermination, la décision de. > se décider, se résoudre, 1 vouloir. *Il ne peut se déterminer à renoncer.* — PASSIF Être déterminé à agir (> *déterminé*). ■ 4 (CHOS) Être la cause de, être à l'origine de (un phénomène, un effet). > 1 causer ; 1 amener, conditionner, déclencher, entraîner, produire, provoquer. *Causes qui déterminent une insurrection. Je crois «que les progrès de l'industrie déterminent à la longue quelque adoucissement dans les mœurs» FRANCK.* ♦ *Conditions qui déterminent l'action humaine* (> *déterminisme*). ■ CONTR. (du 3<sup>e</sup>) Détourner, empêcher (de).

**DÉTÉRMINISME** [determinism] n. m. - 1827 ♦ allemand *Determinismus* (fin xviii<sup>e</sup>) ■ 1 Principe scientifique suivant lequel les conditions d'existence d'un phénomène sont déterminées, fixées absolument de telle façon que, ces conditions étant posées, le phénomène ne peut pas ne pas se produire. > causalité. «*il y a un déterminisme absolu dans toutes les sciences*» C. BERNARD. — *Déterminisme psychologique. Déterminisme historique.* ■ 2 Doctrine philosophique suivant laquelle tous les événements, et en particulier les actions humaines, sont liés et déterminés par la chaîne des événements antérieurs. ■ CONTR. Indéterminisme, hasard, Liberté.

**DÉTÉRMINISTE** [determinist] adj. et n. - 1811 ♦ allemand *determinist* (1788) ■ Qui est relatif au déterminisme. *Hypothèse déterministe. Philosophie déterministe.* ♦ Partisan du déterminisme.

**DÉTERRAGE** [deteraʒ] n. m. - 1888 ; «action de retirer de terre» 1874 ♦ de *déterrer* ■ 1 AGRIC. Action de soulever de terre le soc d'une charrue. ■ 2 (1911) Action de chasser certaines bêtes (renard, blaireau) dans leur terrier à l'aide d'un chien.

**DÉTERRÉ, ÉE** [deterɛ] n. - de *déterrer* ■ LOC. FAM. *Avoir un air, une mine, une gueule de détéré* : avoir mauvaise mine, un visage pâle, défat comme celui d'un cadavre. *Avoir l'air d'un détéré.* «*et le matin on se revoit avec des figures de détérés*» FLAUBERT.

**DÉTÈREMENT** [determɑ̃] n. m. - 15<sup>e</sup> ♦ de *déterrer* ■ Action de déterrer (un objet, un cadavre). *Détèrement d'un mort.* > exhumation. ■ CONTR. Enterrement.

**DÉTERRER** [deterɛ] v. tr. (1) - v. 1160 ♦ de *dé-* et *terre* ■ 1 Retirer de terre (ce qui s'y trouvait enfoui). *Déterrer un arbre, des pommes de terre.* > arracher. *Déterrer un trésor. Déterrer la hache\* de guerre.* «*Les hommes qui se faisaient tuer en détarrant des obus*» DUHAMEL. — SPÉCIALT. *Déterrer un mort.* > exhumer. ■ 2 (xvii<sup>e</sup>) FIG. Découvrir (ce qui était caché). > FAM. dénicher. «*je détèrerais dans les archives de l'ambassade une lettre*» CHATRAUBRIAND. — Tirer de l'oubli. > 1 ressortir, ressusciter. «*Elle enfouissait ses griefs et les détèrrait des semaines après*» MAURIAU. ■ CONTR. Enfouir, enterrer. Cacher.